



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

**ARRETE 2026-RH-004**  
**Portant établissement du tableau annuel**  
**d'avancement de grade au titre de**  
**l'année 2026**

Le Maire de Précigné  
Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;  
Vu la délibération n°2026-019 du 12 février 2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables »  
Vu les lignes directrices établies par le maire de Précigné après avis du comité social territorial,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

**Avancement au grade de** : Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Adrien DUBOIS	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe

Proportion homme / femme des agents promovables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**ARTICLE 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Précigné, le 25 février 2026

Le Maire  
Jean-François ZALESNY

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.*

*La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Notifié le  
Signature de l'agent

Publié le 06/03/2026